

1184

4 juillet 1979

Délégation suisse à la Conférence mondiale sur la réforme agraire
et le développement rural (CMRADR), Rome, 12 au 20 juillet 1979,
participation suisse, délégation

Département des affaires étrangères. Proposition du 11 juin
1979 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 26 juin 1979 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 28 juin 1979
(adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. La Suisse participe à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui aura lieu à Rome du 12 au 20 juillet 1979.
2. La délégation suisse est constituée de la manière suivante:
 - M. Marcel Heimo, Ambassadeur, Directeur de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DFAE), Chef de délégation (du 12 au 14 juillet);
 - M. Jean-François Giovannini, Chef de section à la Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DFAE), suppléant du Chef de délégation;
 - M. Dino Beti, Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DFAE);
 - M. Gil Ducommun, Secrétaire du CICFAO, Office fédéral de l'agriculture (DFEP);
 - M. Robert Mayor, suppléant du Chef de la section des Nations Unies et des organisations internationales, Division politique III (DFAE);
 - M. Theodor Glaser, Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Ambassade de Suisse, Rome.
3. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de fr. 100.--. Un supplément jusqu'à fr. 15.-- par jour peut être accordé au Chef de délégation ou, en son absence, à son suppléant pour des dépenses établies en rapport avec sa fonction.

Extrait du procès-verbal:

- EDA 6 pour exécution avec les pouvoirs
- EVD 15 (GS 5, BLW 5, BAWI 5) pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme
Le secrétaire,

[Signature]

Dodis



3003 Berne, le 11 juin 1979

t.818-35 BEI/fo

Distribuée

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence mondiale
sur la réforme agraire et le développement
rural (CMRADR);
Rome, 12 au 20 juillet 1979

1.

Historique de la CMRADR

C'est en novembre 1974 que le Conseil de la FAO a proposé qu'une conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural soit convoquée pour attirer l'attention nationale et internationale sur la situation et les problèmes de la pauvreté rurale dans les pays en développement. L'ECOSOC a, en août 1975, appuyé cette initiative et invité les organisations du système des Nations Unies ainsi que tous les pays de la communauté internationale à coopérer avec la FAO aux travaux préparatoires. En novembre 1977, la Conférence de la FAO a décidé officiellement, dans sa résolution 13/77, d'organiser la CMRADR en 1979 et a chargé son Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

2.

Objectifs de la CMRADR

Depuis les débuts de la première décennie du développement en 1960, des efforts considérables ont été entrepris, tant par les pays en développement eux-mêmes que par bien des pays industrialisés, dont la Suisse, en vue d'éliminer la pauvreté dans le monde et particulièrement dans les pays les plus dé-

- 2 -

favorisés. Pendant cette période, des progrès importants ont été atteints. Cependant, dans la plupart des pays en développement, l'augmentation des revenus moyens et du PNB ne s'est pas traduite par une amélioration sensible du niveau de vie du plus grand nombre. Près de 1,4 milliard d'hommes ont toujours des revenus annuels inférieurs à 200 dollars; environ 800 millions d'êtres humains sont encore absolument démunis et privés du minimum indispensable au maintien de la dignité humaine. Les progrès d'ensemble accomplis jusqu'à ce jour n'ont donc pas eu d'effet substantiel sur l'élimination de la misère, notamment de la population vivant en milieu rural et, dans bien des pays, ses conditions de vie se sont même détériorées.

Face à cette situation inquiétante, ce n'est évidemment pas une conférence mondiale qui apportera les remèdes directs et immédiats aux difficultés des masses rurales. Toutefois, la CMRADR, en réunissant tous les pays et organisations participant à la coopération au développement, banques de développement incluses, permettra - et c'est son principal objectif - de promouvoir un effort nouveau visant à améliorer les conditions et la qualité de la vie des populations rurales et à les encourager à prendre elles-mêmes en main la satisfaction de leurs besoins sur la base d'une meilleure justice sociale.

La CMRADR concentrera ses travaux essentiellement sur les problèmes fondamentaux des masses rurales et examinera les changements institutionnels nécessaires - notamment sur le plan intérieur des pays en développement - et les mesures possibles pour les faciliter, notamment par un soutien de la part des pays industrialisés et des organisations internationales, afin que le développement bénéficie à toute la population et permette aux pays en développement de satisfaire les besoins essentiels de la majorité pauvre de leur population.

- 3 -

Il est prévu que les travaux de la CMRADR aboutissent à l'adoption d'une déclaration de principes et d'un programme d'action, les deux réunis en un seul document. Celui-ci contiendra un nombre assez important de recommandations à l'adresse de tous ceux qui participent aux efforts de développement. Il constituera vraisemblablement une base importante pour l'élaboration de la Stratégie pour la troisième décennie du développement et il servira d'instrument de référence pendant les années '80 pour la coopération au développement, tant bilatérale que multilatérale, dans le secteur rural.

Mentionnons enfin qu'il n'est envisagé la création ni d'une nouvelle organisation ni d'un fonds spécial pour donner suite aux résolutions de la CMRADR, leur mise en pratique devant s'opérer par les partenaires déjà existants.

3.

Préparation de la CMRADR par la FAO

La CMRADR a été préparée avec soin par le Secrétariat spécial créé à cet effet au sein de la FAO et placé sous la direction de M. Hernan Santa Cruz, ancien sous-directeur général de la FAO. Sur son invitation, 78 pays industrialisés et en développement lui ont fourni des rapports nationaux sur leurs politiques et programmes de développement rural et agricole. Celui de la Suisse a été élaboré par la Division de l'agriculture de DFEP. En 1978, les cinq conférences régionales de la FAO (Asie et Extrême-Orient, Proche-Orient, Afrique, Amérique latine, Europe) ont eu à examiner des questions de réforme agraire et de développement rural sous leurs aspects régionaux et sous-régionaux et ont formulé des recommandations à l'intention des participants à la CMRADR. Un comité consultatif, composé de 17 experts internationaux de haut niveau, s'est occupé de toutes les questions intéressant la préparation et l'organisation de la CMRADR et a pris une part active à la mise au point des documents pour la Conférence.

- 4 -

Du 12 au 16 mars 1979, tous les pays et organisations intéressés ont été invités à une réunion préparatoire au siège de la FAO à Rome. Leur tâche principale était de préparer les travaux de la Conférence et notamment de mettre au point son ordre du jour.

Enfin, le projet de "Déclaration de principes et de programme d'action" ayant été publié déjà lors de cette réunion préparatoire, le Secrétariat de la CMRADR s'est déclaré d'accord d'accepter, de la part des participants à la Conférence, des prises de position écrites sur le document. Il s'est engagé à en tenir compte dans les derniers préparatifs de la CMRADR.

4.

Ordre du jour de la CMRADR

L'ordre du jour proposé aux participants à la CMRADR prévoit, outre le discours du Directeur général de la FAO et les déclarations des chefs de délégation, les points suivants:

- a. Politiques nationales de réforme agraire et de développement rural: politiques et stratégies de la réforme agraire et du développement rural pendant les années quatre-vingt; accessibilité et meilleure utilisation des ressources en terre et en eau et des autres ressources naturelles; participation de la population au développement; intégration des femmes au développement; accès aux biens de production, aux marchés et aux services; développement des activités rurales non agricoles; éducation, formation et vulgarisation.
- b. Politiques internationales intéressant la réforme agraire et le développement rural: la réforme agraire et le développement rural dans le contexte du nouvel ordre économique international; commerce international; coopération économique et technique entre pays en développement;

- 5 -

investissements privés extérieurs; aide publique au développement et prêts commerciaux; rôle du système des Nations Unies et d'autres organismes intéressés.

Il est d'ores et déjà prévu que la discussion sur ces différentes questions se déroulera, d'une part en séance plénière et, d'autre part, dans deux commissions (l'une concernant les politiques nationales et l'autre concernant les politiques internationales). Le projet de "Déclaration de principes et de programme d'action" servira sans doute de base aux travaux des deux commissions.

5. Importance de la CMRADR pour notre coopération au développement

La propriété et l'utilisation des terres ainsi que l'accès à l'eau et aux autres ressources naturelles productives sont sans doute des éléments-clés des structures de l'économie rurale, de la distribution des revenus et des conditions générales de vie en milieu rural. La Conférence aura, dès lors, à leur accorder une attention particulière.

Cependant, la CMRADR traitera d'un éventail beaucoup plus vaste de problèmes, et même de tous les problèmes qui se posent aux pays en développement dans leurs efforts en faveur du développement des zones rurales et des gens qui y vivent. Les participants à la CMRADR devront, par conséquent, réfléchir ensemble sur les voies et moyens les plus appropriés pour résoudre ces problèmes cruciaux de l'humanité et chercher à apporter une amélioration effective et durable à la situation des pays en développement en général et des populations rurales en particulier.

Dans ce sens, la CMRADR nous concerne directement dans nos activités de coopération au développement, conformément à la Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales du 19 mars 1976 et notamment à son article 5. En y participant, nous pensons pouvoir, grâce à l'expérience que nous avons acquise dans la coopération au développement

- 6 -

pendant les vingt dernières années, apporter une contribution utile aux débats de cette réunion au niveau mondial. Ceci nous semble d'autant plus important que, comme nous l'avons dit au point 2., cette Conférence aboutira vraisemblablement à une stratégie de développement rural pour les années '80 qui influencera fortement notre propre activité dans ce domaine. Notre participation nous permettra en outre de profiter des expériences pratiques d'autres participants.

6.

Participation d'une délégation suisse à la CMRADR

Conscients de l'importance de la CMRADR pour notre coopération au développement, nous avons déjà pris, en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture du DFEP, une part active aux travaux préparatoires de cette Conférence mondiale (cf. point 3.).

Ainsi, une délégation, composée de représentants de la DDA et de l'Office fédéral de l'agriculture, a participé à la réunion du comité préparatoire en mars dernier. A cette occasion, et par la suite, nous avons entrepris, d'entente avec d'autres pays (notamment la Grande-Bretagne, la Suède, la Norvège et le Danemark), des démarches auprès du Secrétariat en vue de faciliter la participation de représentants d'organisations non gouvernementales nationales à la CMRADR. Ceci dans le souci que, de cette façon, les populations directement concernées par les travaux de la CMRADR puissent effectivement et mieux faire entendre leur voix dans cette réunion au niveau mondial. A cet effet, nous avons offert au Secrétariat un montant de \$12'000 pour la prise en charge de frais de voyage et de séjour de délégués d'organisations non gouvernementales nationales de pays en développement pauvres.

Quant au document "Déclaration de principes et programme d'action", nous avons déjà fait parvenir au Secrétariat de la CMRADR une première prise de position écrite. Celle-ci avait été mise au point après consultation des services concernés de

- 7 -

l'Administration (notamment Office fédéral de l'agriculture et Office fédéral des affaires économiques extérieures du DFEF ainsi que Division politique III et Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire) et des organisations non gouvernementales suisses intéressées. Dans cette prise de position, nous proposons au Secrétariat de la CMRADR d'apporter un certain nombre de modifications à son projet de document.

Il importe de noter que les thèmes de la CMRADR peuvent entraîner des discussions de nature idéologique sur les différents systèmes sociaux. En outre, des problèmes techniques peuvent parfois avoir certaines implications politiques. La délégation suisse devra, dès lors, prêter une attention particulière à tout ce qui pourrait détourner la Conférence de ses objectifs. Elle restera naturellement en contact avec le DFAE pour les questions politiques, juridiques et institutionnelles et veillera à ce que ses positions soient compatibles avec les principes de notre ordre juridique.

Lors de la Conférence, les débats se dérouleront simultanément en séance plénière et dans les deux commissions. Il est en outre fort probable que des sous-commissions ad hoc seront créées pour étudier des questions spécifiques. Il nous paraît dès lors souhaitable que notre délégation soit assez nombreuse afin de pouvoir prendre une part active à la CMRADR en suivant tous les points de l'ordre du jour et d'être en mesure d'apprécier l'orientation générale de la Conférence.

Notre délégation sera conduite par le Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire qui ne participera toutefois à la Conférence que pendant les premiers jours et y présentera notamment la déclaration de notre pays. La délégation sera, en outre, composée de deux représentants de la même Direction, d'un représentant de l'Office fédéral de l'agriculture, d'un représentant de la Division politique III ainsi que du représentant permanent de notre pays auprès de la FAO.

7.

Consultation

Ont été consultés:

- Office fédéral de l'agriculture
- Office fédéral des affaires économiques extérieures
- Administration fédérale des finances
- Division politique III
- Secrétariat général du DFAE

qui ont donné leur accord

8.

Proposition

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

p r o p o s e r :

1. La Suisse participe à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, qui aura lieu à Rome du 12 au 20 juillet 1979.
2. La délégation suisse est constituée de la manière suivante:
 - M. Marcel Heimo, Ambassadeur, Directeur de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DFAE), Chef de délégation (du 12 au 14 juillet);
 - M. Jean-François Giovannini, Chef de section à la Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DFAE), suppléant du Chef de délégation;
 - M. Dino Beti, Direction de la Coopération au développement et de l'Aide humanitaire (DFAE);
 - M. Gil Ducommun, Secrétaire du CICFAO, Office fédéral de l'agriculture (DFEP);
 - M. Robert Mayor, suppléant du Chef de la section des Nations Unies et des organisations internationales, Division politique III (DFAE);
 - M. Theodor Glaser, Représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Ambassade de Suisse, Rome.

- 9 -

3. Les membres de la délégation venant de la Suisse reçoivent une indemnité journalière de Fr. 100.-. Un supplément jusqu'à Fr. 15.- par jour peut être accordé au Chef de délégation ou, en son absence, à son suppléant pour des dépenses établies en rapport avec sa fonction.

CONFIDENTIEL

Accord pour un nouvel ambassadeur de la République Fédérative du Brésil, M. F. Ramos de Alencar

DEPARTEMENT FEDERAL DES

AFFAIRES ETRANGERES

Département des affaires étrangères, 29 juin 1979
(annexe)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

Pierre Aubert

Pour co-rapport:

- au Département de l'économie publique (Office fédéral de l'agriculture, Office fédéral des affaires économiques extérieures);
- au Département des finances;

Extrait du procès-verbal:

- à la Chancellerie fédérale, avec prière d'établir les pouvoirs;
- au Département de l'Economie publique, Office fédéral de l'agriculture (en 5 exemplaires) pour exécution;
- au Département de l'Economie publique, Office fédéral des affaires économiques extérieures (en 5 exemplaires) pour information;
- au Département des finances (en 7 exemplaires) pour information.